



## RECRUTE

---

# 12 AGENTS RECENSEURS (H/F)

## PAR VOIE CONTRACTUELLE

---

Dans le cadre de la campagne 2023 de recensement de sa population en partenariat avec l'INSEE, la Ville de Poussan recrute des agents recenseurs qui travailleront sur la période du 19 janvier au 23 février 2023 (avec une formation et une tournée de reconnaissance en amont, entre le 2 et le 18 janvier).

### Missions :

Les agents recenseurs sont recrutés, formés, nommés et rémunérés par la Ville de Poussan. Sous l'autorité de l'agent coordonnateur, ils seront missionnés pour distribuer les questionnaires à compléter par les habitants ou les codes d'accès au site du recensement, pour collecter à domicile ou par voie dématérialisée, suivre l'avancement de la collecte et relancer la population.

Les agents recenseurs sont formés par l'INSEE dans le cadre d'une formation qui dure deux demi-journées. Elle est prévue dans la première quinzaine du mois de janvier.

### Profil recherché :

Ils doivent posséder certaines qualités : capacité relationnelle et sens du contact humain, moralité et neutralité, courtoisie et bonne présentation, discrétion, ordre et méthode, grande disponibilité et ténacité pour une collecte efficace. Une bonne connaissance du territoire communal et de ses différents quartiers est naturellement un plus !

Par ailleurs, il doit respecter le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il collecte.

Poste à pourvoir : janvier 2023

Date limite de candidature : 8 décembre 2022

Nombre de poste : 12

Conditions particulières d'exercice :

- Utilisation d'un moyen de transport personnel pour tous les déplacements qui le nécessitent
- Utilisation du téléphone portable personnel (l'agent doit pouvoir être contacté par la population recensée et recevoir par SMS de l'INSEE les confirmations des opérations de recensement effectuées par internet).

Conditions de recrutement :

- Rémunération au montant forfaitaire de 1 369 € bruts (environ 1 100 € nets). Ce montant sera réduit au prorata du nombre de logements recensés de manière effective, si l'objectif fixé (entre 250 à 290 logements) à l'agent recenseur n'est pas atteint.

Employeur : Mairie de POUSSAN  
1 Place de la Mairie  
34560 POUSSAN

**COMMENT CANDIDATER ?**

Merci d'adresser votre fiche de candidature dûment complétée accompagnée des pièces annexes avant le 08/12/2022 au plus tard, en les déposant à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou les envoyant par courriel à l'adresse : **mairie@poussan.fr** en précisant la référence « CANDIDATURE AGENT RECENSEUR » dans le titre de votre courriel.

Informations complémentaires auprès de l'agent coordonnateur : [recensement@ville-poussan.fr](mailto:recensement@ville-poussan.fr) / 04.67.78.20.03 ou 07.88.79.83.35